Ville de Saint-Amable MRC de Marguerite-D'Youville Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le mardi 5 décembre 2023 à compter de 19 h.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire

Madame Francine Nzang Essono, conseillère municipale (district 1 - des Boisés) Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2 - du Patrimoine) Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3 - des Générations) Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4 - des Roseaux) Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5 - des Horizons) Monsieur Dany Charbonneau, conseiller municipal (district 6 - du Rocher)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents :

Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur général Maître Isabelle Paquette, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum et débute la séance avec l'adoption de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

259-12-23 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DU 5 DÉCEMBRE 2023 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR :Le conseiller Dany CharbonneauAPPUYÉ PAR :La conseillère France Gosselin

et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance extraordinaire sur le budget et le plan triennal d'immobilisations du 5 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

260-12-23 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2024 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère France Gosselin APPUYÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault

et RÉSOLU:

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2024 qui prévoit des revenus et des dépenses de 21 596 197 \$.

DE PUBLIER le document explicatif du budget de l'exercice 2024 dans le bulletin municipal L'Amablien, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261-12-23 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026;

IL EST PROPOSÉ PAR :La conseillère Francine EssonoAPPUYÉ PAR :Le conseiller Robert Gagnon

et RÉSOLU :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 au montant de 18 529 402 \$, dont 8 190 613 \$ sont consacrés à l'année 2024.

DE PUBLIER le document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 dans le bulletin municipal L'Amablien, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c.C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTION

Le maire déclare l'ouverture de la période de questions du public. Il n'y a aucune question.

262-12-23 5. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon APPUYÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault et RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 19h23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire	Me Isabelle Paquette, greffière